

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE TRÉVOU-TRÉGUIGNEC  
SÉANCE DU LUNDI 10 NOVEMBRE 2025**

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

ID : 022-212203798-20251110-20251110\_04-DE

Nombre de Conseillers en exercice : 14  
Date de convocation : 04/11/2025  
Nombre de Conseillers présents : 12  
Date d'affichage : 04/11/2025  
Nombre de pouvoirs : 02  
Nombre d'absents : 00

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de TRÉVOU-TRÉGUIGNEC, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre ADAM, Maire.

Présents : M. ADAM Pierre, Maire – Mme TROADEC Janine - Mme SAUVEE Julie - M. BODSON Jean - M. DERRIEN Dominique (Adjoints) - Mme ALLES Florence – Mme DAVID Marie-Josée - M. LAILLON Jean-Claude - M. LAMARRE Michaël - M. LE FLANCHEC Yves - M. MERCIER Xavier - M. -STEUNOU Philippe (Conseillers Municipaux).

Absent :

Procuration : - Mme LE GOFF Gwénaëlle donne pouvoir à Mme TROADEC Janine, M. ROUZAUT Fabian donne pouvoir à M. ADAM Pierre,

Secrétaire de séance : Mme SAUVEE Julie

**DÉLIBÉRATION n° 2025.11.10\* 04**

**Objet : Finances : Tarifs communaux (location de la Maison des Associations + repas des enseignants)**

Monsieur le Maire propose de voter les tarifs communaux comme suit :

**SALLE POLYVALENTE**

Habitants et associations de la commune :

Caution annuelle pour les associations :	150,00 €
Tarif 1 <sup>er</sup> jour :	300,00 €
Jour suivant :	220,00 €
Week-end du vendredi 16h00 au lundi 10h00 :	500,00 €
Mise à disposition dès le vendredi matin :	100,00 €
Tarif pour pot ou goûter pour les particuliers :	100,00 €
Salle gratuite pour les associations de la commune (1 fois par an sauf pour écoles : non limité)	
États des lieux	40,00 €
Vaisselle	100,00 €/ Placard
<u>Professionnels</u> :	
Tarif jour :	580,00 €
<u>Caution</u> :	600,00 €
Arrhes à la réservation :	20 %
Pénalité pour remise en état insuffisante :	260,00 €

Animations sportives et culturelles

Forfait journée :	50,00€
Salle tarif à l'heure :	8,00 €

**SALLE DES ASSOCIATIONS**

Salle de convivialité pour les particuliers (gratuité pour les associations)

Tarif la journée :	180,00 €
Jour suivant :	120,00 €
Salle tarif à l'heure :	15,00 €
Goûter :	50,00 €

Caution :	600,00 €
Arrhes à la réservation :	20 %
Pénalité pour remise en état insuffisante :	260,00 €

## État des lieux à définir avec le Comité des fêtes,

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

ID : 022-212203798-20251110-20251110\_04-DE

### SALLES DE RÉUNION

Tarif jour : 50,00 €  
Salle gratuite pour les associations de la commune

### SALLES DES SPORTS

Salles tarif à l'heure (minimum de facturation 50€) : 8,00 €  
Salles tarif à la journée : pour les pro 50,00 €  
Salles tarif forfait saison sportive année septembre à juin 400,00 €  
Salles tarif forfait saison sportive juillet et août 100,00 €/mois  
Badge supplémentaire (au-delà des 2 fournis) : 20,00 €  
Badge non restitué (par badge) : 20,00 €

### POLE NAUTIQUE

Droit d'accès stockage/an 200,00 €  
Prix m<sup>2</sup> du stockage/mois 10,00 €  
Vestiaire/an 200,00 €  
Salle d'accueil club house/an 100,00 €

### LOCATION DE TABLES, BANCS, CHAISES

#### Particuliers :

Table : 3,00 €  
Banc : 1,50 €  
Table et 2 bancs 5,00 €

#### Professionnels et hors commune :

Table : 5,00 €  
Banc : 3,00 €  
Table et 2 bancs : 7,00 €

Le transport de ces tables et bancs est à la charge du loueur.

### INSCRIPTION PUBLICITAIRE DANS LE BULLETIN MUNICIPAL

1 insertion dans le bulletin municipal (hors Trévousien) 25,00 €

### BIBLIOTHÈQUE

Abonnement annuel, année civile, tarif par famille : 20,00 €  
Vacanciers (courts séjours 1 à 3 semaines) : 15,00 €  
Abonnement du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 15,00 €  
Mois de novembre et décembre : 0,00 €

### CANTINE MUNICIPALE

**Tranche 1** : pour les familles ayant un Quotient Familial inférieur ou égal à 1000€ = 1 €

**Tranche 2** : pour les familles ayant un Quotient Familial entre 1001€ à 1409€ = 2€50

**Tranche 3** : pour les familles ayant un Quotient Familial entre 1410€ à 1999€ = 3€50

**Tranche 4** : pour les familles ayant un Quotient Familial supérieur à 2000€ = 4€50

**Repas du personnel enseignant et Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap = 4,20 €**

**Reste à charge du repas subventionné du personnel enseignant et AESH = 2,73 €**

### GARDERIE (goûter compris)

PERISCOLAIRE DE TREVOU-TREGUIGNEC : 7h30-8h40 et 16h30-18h30

- Les lundi, mardi, jeudi et vendredi

Tarif par enfant

Si QF ≤ 599 :  
 Si QF entre 600 € et 1409 € :  
 Si QF entre 1410 € et 1999 € :  
 Sans QF, ou si QF ≥ 2000 € :

Voir les horaires sur le règlement intérieur

Pénalités sans réservation : garderie en plus du repas  
 Après 18h30

+ 2,00 €

+ 10,00 €

Sauf certificat médical

Envoyé en préfecture le 14/11/2025 0,30 € (la ½ heure)
Reçu en préfecture le 14/11/2025 0,60 € (la ½ heure)
Publié le 0,80 € (la ½ heure)
ID : 022-212203798-20251110-20251110_04-DE 1,00 € (la ½ heure)

### ECOLE DES SPORTS / SECTION SPORTS

Pour l'année scolaire pour les Trévousiens (HVS : Hors Vacances Scolaires):	90,00 €
Pour l'année scolaire pour les extérieurs (HVS):	120,00 €
Pour l'année scolaire pour les Trévousiens PS et MS (HVS):	80,00 €
Pour l'année scolaire pour les extérieurs PS et MS (HVS):	110,00 €

### ACCUEIL DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (EN PÉRIODE SCOLAIRE) ET DU LUNDI AU VENDREDI  
 PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Formule de réservation : journée complète (avec repas), ½ journée (sans repas) : matin ou après-midi, ou  
 semaine complète

Quotient Familial CAF	Journée ouvert de 7h30 à 18h30	½ journée SANS repas de 7h30-12h ou 13h30-18h30	Semaine (5j)
A ≤ à 370€	5€20	2€90	22€
B De 371 à 599€	6€80	3€40	30€
C De 600 à 699€	12€10	5€20	53€20
D De 700 à 999€	15€30	6€30	68€90
E De 1000 à 1409€	17€	8€60	78€40
F ≥ 1410 €	18€60	9€30	85€
G* Extérieur	38€50	18€70	188€10

G\* : Ce tarif sert de base au paiement par la ou les communes ayant signé une convention  
 avec Trévou-Tréguignec

### TRESTEL ANIMATIONS

Forfait annuel d'animation (incluant les activités à la salle des sports)	30,00 €
Forfait semaine	15,00 €

### CIMETIÈRE

#### Concessions :

15 ANS :	200,00 €
30 ANS :	350,00 €
50 ANS :	500,00 €

#### Columbarium et Caverne :

15 ANS :	690,00 €
30 ANS :	1.015,00 €
50 ANS :	1.400,00 €

#### Jardin du souvenir :

Plaque d'identification :	53,00 €
Petite plaque :	35,00 €

### DROITS DE PLACE

Commerce ambulant : (la journée) :	5,20 €
Commerce ambulant régulier, forfait annuel :	180,00 €
Commerce ambulant régulier Juillet et Août :	120,00 €
Petits chapiteaux :	72,00 €
Cirques et grands chapiteaux :	180,00 €

280 €

Local pour stockage de matériel (ancien local SNSM), forfait mensuel ma

Envoyé en préfecture le 14/11/2025

Reçu en préfecture le 14/11/2025

Publié le

ID : 022-212203798-20251110-20251110\_04-DE

Terre-plein de Trestel : hors saison estivale : emplacement commerce par	120,00 €
Terre-plein de Trestel : Juillet et Août : emplacement commerce	
Terre-plein de Trestel : Juillet et Août : emplacement manège + trampoline + piscine :	300,00 €
Terre-plein de Trestel : saison estivale : emplacement (animation) à la semaine :	32,00 €
Terre-plein de Trestel : saison estivale : (la ½ journée) :	4,00 €
Forfait annuel EDF commerce Le Coin Gourmand	440,00 €
Forfait annuel EDF commerce manège	220,00 €
Forfait annuel EDF commerce Trampoline et l'île aux huîtres	110,00 €
Forfait annuel eau commerce Le Coin Gourmand	110,00 €
Emplacement commercial (remorque)	300,00 €

**INTERVENTION DES SERVICES TECHNIQUES**

Intervention sur la voirie (déplacement, dépôt déchetterie, utilisation de matériel) 150,00€/heure

**PLACE DE MARCHÉ**

La place 5m : 2,50 €/jour  
 La place 5m : 50,00 €/an

**UTILISATION DE LOCAUX POUR LES ASSOCIATIONS EN CONVENTION****Pôle nautique**

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT  
 Charge Electricité : GRATUIT  
 Charge Eau : GRATUIT  
 Téléphone : NON FOURNI  
 Accès Internet : NON FOURNI

**Plaisanciers Port Le Goff**

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT  
 Charge Electricité : GRATUIT  
 Charge Eau : GRATUIT  
 Téléphone : NON FOURNI  
 Accès Internet : NON FOURNI

**Plaisanciers Port du Royau**

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT  
 Charge Electricité : GRATUIT  
 Charge Eau : GRATUIT  
 Téléphone : NON FOURNI  
 Accès Internet : NON FOURNI

**SNSM**

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT  
 Charge Electricité : GRATUIT  
 Charge Eau : GRATUIT  
 Téléphone : NON FOURNI  
 Accès Internet : NON FOURNI

**Boulodrome**

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT  
 Charge Electricité : GRATUIT  
 Charge Eau : GRATUIT  
 Téléphone : NON FOURNI  
 Accès Internet : NON FOURNI

**MIT Informatique local Espace Multi-services**

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT  
 Charge Electricité : GRATUIT  
 Charge Eau : GRATUIT  
 Téléphone : NON FOURNI  
 Accès Internet : NON FOURNI

**MIT Photo local Salle des associations Mairie**

Local/Terrain/Equipements : GRATUIT  
 Charge Electricité : GRATUIT

Si QF ≤ 599 :  
 Si QF entre 600 € et 1409 € :  
 Si QF entre 1410 € et 1999 € :  
 Sans QF, ou si QF ≥ 2000 € :

Voir les horaires sur le règlement intérieur

Pénalités sans réservation : garderie en plus du repas  
 Après 18h30

Sauf certificat médical

Envoyé en préfecture le 14/11/2025  
 Reçu en préfecture le 14/11/2025  
 Publié le 0,80 € (la ½ heure)  
 ID : 022-212203798-20251110;20251110\_04-DE

+ 2,00 €  
 + 10,00 €

### ECOLE DES SPORTS / SECTION SPORTS

Pour l'année scolaire pour les Trévousiens (HVS : Hors Vacances Scolaires): 90,00 €  
 Pour l'année scolaire pour les extérieurs (HVS): 120,00 €  
 Pour l'année scolaire pour les Trévousiens PS et MS (HVS): 80,00 €  
 Pour l'année scolaire pour les extérieurs PS et MS (HVS): 110,00 €

### ACCUEIL DE LOISIRS

ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI (EN PÉRIODE SCOLAIRE) ET DU LUNDI AU VENDREDI  
 PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES

Formule de réservation : journée complète (avec repas), ½ journée (sans repas) : matin ou après-midi, ou  
 semaine complète

Quotient Familial CAF	Journée ouvert de 7h30 à 18h30	½ journée SANS repas de 7h30-12h ou 13h30-18h30	Semaine (5j)
A ≤ à 370€	5€20	2€90	22€
B De 371 à 599€	6€80	3€40	30€
C De 600 à 699€	12€10	5€20	53€20
D De 700 à 999€	15€30	6€30	68€90
E De 1000 à 1409€	17€	8€60	78€40
F ≥ 1410 €	18€60	9€30	85€
G* Extérieur	38€50	18€70	188€10

G\* : Ce tarif sert de base au paiement par la ou les communes ayant signé une convention avec Trévou-Tréguignec

### TRESTEL ANIMATIONS

Forfait annuel d'animation (incluant les activités à la salle des sports) 30,00 €  
 Forfait semaine 15,00 €

### CIMETIÈRE

Concessions :  
 15 ANS : 200,00 €  
 30 ANS : 350,00 €  
 50 ANS : 500,00 €

Columbarium et Caverne :  
 15 ANS : 690,00 €  
 30 ANS : 1.015,00 €  
 50 ANS : 1.400,00 €

Jardin du souvenir :  
 Plaque d'identification : 53,00 €  
 Petite plaque : 35,00 €

### DROITS DE PLACE

Commerce ambulant : (la journée) : 5,20 €  
 Commerce ambulant régulier, forfait annuel : 180,00 €  
 Commerce ambulant régulier Juillet et Août : 120,00 €  
 Petits chapiteaux : 72,00 €  
 Cirques et grands chapiteaux : 180,00 €

Charge Eau :  
Téléphone :  
Accès Internet :

Envoyé en préfecture le 14/11/2025  
Reçu en préfecture le 14/11/2025  
Publié le  
ID : 022-212203798-20251110-20251110\_04-DE

**Salle de sport (par association)**

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

**Stade**

Local/Terrain/Equipements :	GRATUIT
Charge Electricité :	GRATUIT
Charge Eau :	GRATUIT
Charge Gaz :	GRATUIT
Téléphone :	NON FOURNI
Accès Internet :	NON FOURNI

**Lutte contre le Frelon asiatique**

Type d'intervention	Contribution LTC	Contribution commune	Part à la charge du propriétaire (Domaine privé)
Intervention sur nid primaire (diamètre inférieur à 10 cm)	0	22,5 €/par nid	Solde
Intervention sur nid secondaire (diamètre supérieur à 10 cm)	0	37,5 €/par nid	Solde

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes précisions utiles et délibéré, à l'unanimité des présents :

- **DÉCIDE** de valider les tarifs communaux présentés ci-dessus,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer toute pièce relative à l'application de la présente délibération

**FAIT ET DELIBERE A LA DATE CI-DESSOUS.**

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission

Le Maire,

La secrétaire,

Le 14 /11/2025

Pierre ADAM

Julie SAUVÉE

